

Institut de Formation Funéraire pour l'Obtention du Diplôme d'Etat

RCS AIX EN PROVENCE 812 190 296 NAF 8559A

Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet de région P.A.C.A sous le n° 93-13-15849-13



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mises à jour le 01/01/2024

PRÉSENTATION

IFFODE PACA est un organisme de formation professionnelle, qui développe, propose et dispense des formations inter et intra entreprises, clients professionnels, ainsi qu'aux particuliers. Les formations proposées sont principalement des formations dans le domaine du funéraire : formation des agents d'exécution de la fonction funéraire (porteurs, chauffeurs, fossoyeurs), des agents d'accueil du funéraire, des maîtres de cérémonies, des conseillers funéraires et des dirigeants, ce, en vue de l'obtention des attestations de formation ou des diplômes d'Etat.

IFFODE PACA exerce aussi en matière de CONSEIL auprès des entreprises ou régies funéraires (aide à la création, diagnostics, mises en conformité ou à niveau etc...).

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après nommées les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de IFFODE PACA.

2. DÉFINITIONS

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

L'effectif maximal est de 20 participants pour les formations inter-entreprises.

- **Formation inter-entreprise**: formation catalogue réalisée dans nos locaux.
- **Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de IFFODE PACA ou sur le site du client ou lieu convenu avec ce dernier.
- **Formation aux particuliers** : formation catalogue réalisée dans nos locaux.

3. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes les conditions générales d'achat.

Les modalités de confirmation de commande sont les suivantes :

Formations inter-entreprises:

Pour un financement Entreprise/OPCO/France Travail :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception :

- du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'entreprise ;
- des accords de prise en charge à partir du devis établi par IFFODE PACA.

Dès réception du bulletin, un courrier d'accusé réception ou courriel est adressé avec une convention de formation en deux exemplaires, à retourner signée et portant le cachet commercial.

Dix jours avant l'ouverture de la formation, une convocation avec les éléments pratiques est envoyée à l'entreprise.

Institut de Formation Funéraire pour l'Obtention du Diplôme d'Etat

RCS AIX EN PROVENCE 812 190 296 NAF 8559A

Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet de région P.A.C.A sous le n° 93-13-15849-13



Formation intra-entreprise :

La demande de formation est :

- prise en compte dès réception de la proposition commerciale acceptée et visée par le client.
- validée à réception de la convention de formation dûment complétée et signée, accompagnée d'un acompte correspondant aux frais de préparation et à 30 % des frais de la formation et des accords éventuels de prise en charge.

Formation aux particuliers :

Pour un financement personnel :

L'inscription du stagiaire est prise en compte dès réception :

- du bulletin d'inscription daté, et signé par l'acheteur ;
- des accords de prise en charge à partir du devis établi par IFFODE PACA.

Dès réception du bulletin, un courrier ou mail d'accusé de réception est adressé avec une convention de formation en deux exemplaires, à retourner signée.

Dix jours avant l'ouverture de la formation, une convocation avec les éléments pratiques est envoyée au stagiaire.

Pour un financement France Travail, un devis est déposé, à sa demande, sur l'espace du stagiaire qui l'accepte. France Travail se réserve le droit de valider le financement de la formation.

Pour un financement par le dispositif Compte Personnel de Formation (CPF) et pour les formations éligibles au CPF : après validation du devis et demande d'inscription du stagiaire, celle-ci est validée en ligne par l'organisme de Formation.

4. TARIFS

Pour ces actions de formation (Art. 256b du C.G.I.), IFFODE PACA n'est pas assujetti à la TVA.

5. FACTURATION ET MODALITÉ DE PAIEMENT

La facturation des formations s'effectue selon les conditions et les échéanciers définis sur les conventions ou contrats ou devis validés ou selon les accords de prise en charge reçus des tiers.

Les acomptes sont payables par chèque à l'ordre de IFFODE PACA ou par virement bancaire à La banque Société Générale sise rue Paradis à MARSEILLE.

Le règlement du solde de la formation est effectué à réception de la facture par chèque, virement ou internet selon les modalités inscrites sur la facture.

Toute entreprise domiciliée au sein de l'Union Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription ou sur la convention de formation pour que la facturation puisse être établie.

Toute commande de formation d'un client résidant hors du territoire français fera l'objet d'un règlement par virement de l'intégralité des frais de formation dans un délai minimum de 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Institut de Formation Funéraire pour l'Obtention du Diplôme d'Etat

RCS AIX EN PROVENCE 812 190 296 NAF 8559A

Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet de région P.A.C.A sous le n° 93-13-15849-13



6. RÈGLEMENT PAR UN TIERS

Lorsque la formation est prise en charge par un tiers (FRANCE TRAVAIL, CPF, OPCOEP,...) il appartient au client (entreprise ou participant) :

- de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement ;
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription l'établissement à facturer avec sa raison sociale et son adresse. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à IFFODE PACA avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. Dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer le montant total prévu suite à des absences, abandons, etc., le solde non pris en charge sera dû par le client ou le stagiaire.

7. ADMINISTRATION

En fin de formation, une attestation de présence et une attestation de formation pour chaque participant sont envoyées à l'entreprise.

8. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de IFFODE

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, IFFODE PACA se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage. Les frais d'acompte réglés seront alors remboursés ou à votre convenance, un avoir sera émis.

Annulations - reports du fait du stagiaire ou de l'entreprise

Pour les entreprises : pour toute demande d'annulation ou de report, l'entreprise doit informer IFFODE PACA par courrier, mail dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, IFFODE PACA facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous.

Formations inter- entreprises:

- Dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation, 50 % du coût total de la formation.
- Dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation et pour toute formation commencée, 100 % du coût total.
- Pour toute formation commencée, 100 %.

Formations intra-entreprise :

- Dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant la formation, frais de préparation et 30 % des frais de formation correspondant à l'acompte. Dans le cas où l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois maximum, cet acompte sera escompté au crédit du client et imputable sur une formation future, sinon cet acompte restera dû à IFFODE PACA à titre d'indemnité forfaitaire.
- Pour toute formation commencée, 100 %.

Les débits à titre d'indemnité ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue.

Institut de Formation Funéraire pour l'Obtention du Diplôme d'Etat

RCS AIX EN PROVENCE 812 190 296 NAF 8559A

Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet de région P.A.C.A sous le n° 93-13-15849-13



9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », l'entreprise ou le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

10. DIFFERENDS ÉVENTUELS

La loi applicable entre IFFODE PACA et ses clients est la loi française.

Le Tribunal d'Aix en Provence est seul compétent pour régler les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralités de défendeurs ou appel en garanti.

**Pour IFFODE PACA
Fait le : 01/01/2024
A : MARTIGUES**